

*Affaires courantes*

**M. Andre:** Je demanderais au député de bien vouloir accepter ce que je dis sans m'interrompre sans cesse et me faire un procès d'intention, comme c'est tellement son habitude. La réalité, c'est que tous les renseignements pertinents seront mis à la disposition des députés.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, sans vouloir faire de procès d'intention au leader parlementaire du gouvernement, je tiens néanmoins à lui signaler que le mécanisme mis en oeuvre par le ministre d'État chargé des Petites entreprises pour obtenir les documents, notamment les documents volumineux comme ceux qu'il a lui-même décrits comme ayant plusieurs pieds de haut, est injuste.

Hier, quand des membres de notre caucus sont allés voir s'ils pouvaient se procurer les documents en question, ils ont découvert que des exemplaires avaient été remis à la presse, alors que nos propres collègues ainsi que nos chercheurs étaient obligés de consulter les documents sur place et de faire photocopier les passages dont ils avaient besoin.

Je n'accuse personne d'avoir deux poids deux mesures. Je me demandais seulement si le ministre ne pouvait pas envisager la possibilité d'examiner la question afin de trouver, peut-être, un moyen d'accélérer le déclassé-ment de l'information pour qu'elle ne soit pas mise seulement à la disposition des médias. Comme il s'agit d'une des grandes questions qui touchent notre pays, nous estimons que tous les députés devraient pouvoir consulter les documents dans les plus brefs délais.

Si je fais cette suggestion, c'est par souci d'être bien informé.

**M. Andre:** Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que c'est là l'intention. Ce qui a pu arriver, c'est que des gens de la presse aient présenté des demandes d'accès à l'information. Comme vous le savez, il y a des frais à payer dans ce cas. Le demandeur paie les frais de duplication et ainsi de suite. Nous ne cherchons pas à mettre des bâtons dans les roues. Par contre, nous ne voudrions pas non plus nous retrouver avec une facture de plusieurs centaines de milliers de dollars de frais de duplication et autres frais connexes sur les bras si les restrictions étaient levées. Je peux garantir au député que je vais transmettre la suggestion qu'il vient de me faire et voir ce que nous pouvons faire pour que l'information soit à la portée de tous.

**M. Kindy:** J'invoque le Règlement.

**M. le Président:** Peut-être que le député pourrait laisser la présidence faire une observation avant de prendre la parole.

J'espère que l'échange auquel nous venons d'assister vous aura été utile. Je dois cependant rappeler à la Chambre qu'il dépassait nettement le cadre normal d'un rappel au Règlement.

Le député de Calgary-Nord-Est veut-il intervenir sur le même rappel au Règlement?

**M. Kindy:** Non.

**M. le Président:** La parole est au député.

## LES VOTES PAR APPEL NOMINAL

**M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est):** Monsieur le Président, je voulais une explication de votre part concernant les votes du 3 juin, particulièrement le vote 150. C'est au sujet du pairage. Je constate que certaines personnes ont pairé avec des gens qui sont morts. C'est peut-être une erreur. Il s'avère que M. Malépart est indiqué comme ayant pairé avec quelqu'un.

En soi, la question du pairage m'inquiète. La 21<sup>e</sup> édition de l'ouvrage d'Erskine May définit le jumelage ainsi: «Un système qui permet à un député de s'absenter et de s'entendre avec un autre député pour qu'il soit également absent au moment du vote. Deux votes opposés sont ainsi annulés, et la majorité reste proportionnellement inchangée.»

Je constate que, au moment du vote 150, des députés «pairés» ont voté dans le même sens. J'aimerais que vous m'expliquiez le fonctionnement de ce système. Cela peut être intéressant également pour les autres députés et pour le grand public.

**M. le Président:** Je crois que le président suppléant a parlé de cette question à la Chambre. J'examinerai attentivement la demande du député de Calgary-Nord-Est et je prendrai la parole à la Chambre à ce sujet, si je décide que c'est pertinent. De toute façon, je lui en reparlerai.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LE GROUPE CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

## DÉPÔT DU RAPPORT

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe consultatif du ministre sur l'infrastructure de la défense.